

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 5 juin 2023 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean-Paul Lapointe;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour but de permettre la construction d'un garage avec une hauteur de murs de 15' au lieu de 12' pour une hauteur totale de 20' avec une porte de garage de 14' de haut au lieu de 12' contrevenant au règlement de zonage 707;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

5800 chemin des Ruisseaux, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-septième jour de mai
deux mille vingt-trois.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 17 mai 2023, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^{ième} jour de mai 2023.

